

Réunion du conseil municipal

du 18 janvier 2019

Présents : Christine Digue, Daniel Jagault, Thierry Lassalle, Benoit Bourdeau, Richard Clément, David Chollet, Caroline Croixmarie, Jean-Pierre Etendard, Liliane Neveu, Valérie Maleuvre.

Absentes excusées : Catherine Cottier, Evelyne Prime (donne pouvoir à Christine Digue).

Absents : Bruno Barrel, Jean Philippe Lurton.

Remboursement des frais de déplacements aux agents en cas de covoiturage

Les agents communaux demandent que leurs déplacements, pour des missions pour lesquelles les frais ne sont pas remboursés par le CNFPT, soient pris en charge par la commune. Le coût de remboursement est de 0,15 € du km (tarif en vigueur) dès le 1^{er} km et à partir de la résidence administrative. Pour rappel, un ordre de mission est à établir et à signer par Mme Le Maire, la demande de remboursement doit être effectuée dans les 8 jours qui suivent la formation.

Vote > pour : 10, abstention : 1

Remboursement des frais de missions et de déplacements des élus communaux

Dans le cadre de leur mandat, les élus locaux sont amenés à faire beaucoup de kilomètres avec leur véhicule personnel. Mme le Maire propose donc au conseil de leur rembourser les kilomètres effectués et particulièrement pour les conseillers faisant partie de commissions ayant lieu en dehors de la commune. *Pour exemple : Thierry Lassalle qui est adjoint, référent au PLUI (réunions ayant lieu dans différentes communes du territoire) et au SCOT (réunions ayant lieu à Guichen) a fait 1.057 kms en 2018.*

Ces remboursements seront effectifs à compter des missions de 2019 et ce jusqu'à la fin dudit mandat. Le tarif proposé est le même que celui des agents communaux soit 0,15 € du km dès le 1^{er} km et ce au départ de la mairie.

Pour ce faire les conseillers susceptibles d'avoir des frais de déplacement devront faire une demande de remboursement de frais à la fin de chaque mois en y joignant la convocation qu'ils auront reçue. Nous ne demandons pas d'acte de présence à cette réunion car nous faisons confiance à chacun pour leur engagement dans la vie communale.

Vote > pour : 9, abstention : 1, contre : 1

Demande de subvention exceptionnelle du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

La directrice de l'école Pablo Picasso de THOURIE nous a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 30 € pour 5 enfants de Lalleu dans le cadre d'une classe de découverte 'Itinéraire pour la Paix' qui s'effectuera du 23 au 26 avril 2019 aux alentours de Caen et Cherbourg. Le montant de cette subvention est de 150€.

Vote > Pour : 11

Dates à retenir :

. Remise des livrets du citoyen à nos jeunes Allodiens inscrits sur les listes électorales le 9 mars 2019

. Prochains conseils municipaux :

16 mars 2019 : Présentation du budget

29 mars 2019 : Vote du budget en présence de Mr MOHIN, Trésorier

12 avril 2019 : Spécial PLUI

Information:

Demande de modification du temps de travail de la secrétaire de mairie à compter du 1^{er} avril 2019.

La secrétaire de mairie a demandé un aménagement de son temps de travail, à savoir un passage à 33 h au lieu de 35 h sur 4 jours/semaine avec une fermeture de la Mairie les mercredis.

Après échange sur le maintien du service public dans nos petites communes, ils nous paraît important de maintenir nos services à la population, nous lui avons donc proposés de travailler un mercredi sur deux. Les jours d'ouverture au public seraient donc maintenu avec un mercredi sur deux, lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. La décision définitive sera prise lors du conseil du 16 mars prochain.